



RÈGLEMENT DU TRAIL DU TACOT

Les parcours : La course se déroule en une seule boucle de **15 km , D+ 400 m** environ pour le Tacot et **26 km, D+ 820 m** environ pour le Grand Tacot.

Les parcours empruntent les rues du village de Gevrey, les chemins blancs, forestiers en passant sur l'emplacement de l'ancienne voie de chemin de fer dit «le Tacot», des chemins de crêtes combes et falaises avec vue sur les vignes et GRANDS CRUS de la COTE DE NUITS,

Contact: Tel: lionel 06 15 24 22 62
Tel: phillipe 06 74 51 31 10
contact@escargots21.com
site des Escargots 21 <http://www.escargots21.com>

Déroulement :

Date : Le **vendredi 1 er MAI 2015**

Voitures: Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'effraction, de dégradation, de vol du (ou dans le) véhicule. Le civisme est de rigueur pour ne pas gêner la circulation, le déplacement des personnes et les riverains désirant se déplacer sur les routes autorisées par l'arrêté communal.

Lieu : Départs et arrivée **ESPACE CHAMBERTIN** à Gevrey Chambertin –

Horaire 9h00 pour le **Grand Tacot** - 26 kms

de départ : 9h30 pour le **Tacot** - 15 kms

Assurance et responsabilité : L'organisateur a souscrit une assurance qui couvre les conséquences de sa responsabilité civile et celle de ses préposés. Les coureurs licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants du trail du tacot de s'assurer personnellement, tout comme doivent s'assurer les partenaires et les prestataires évoluant sur le parcours et le site du trail du tacot.

Condition d'inscription : **Homme et Femme** licenciés et non licenciés de **CADET à Vétéran 4** pour le **Tacot** et de **Espoir à Vétéran 4** pour le **Grand Tacot** (Règlement des courses et manifestations, des courses hors stade de l'année). Pour les mineurs, **l'accord du représentant légal est obligatoire**, le bulletin d'inscription **doit impérativement être signé par celui-ci** qui par cette signature autorise le mineur à participer au trail **sous son entière responsabilité**.

Droit d'engagement : Le droit d'inscription est fixé à 13 € pour le Tacot, 15 € pour le Grand Tacot jusqu'au 20/04/2015 minuit,

Puis 20 EUROS jusqu'au 29/04/2015 minuit. pour le GRAND TACOT

Et 18 EUROS jusqu'au 29/04/2015 minuit pour le TACOT

L'équipe d'organisation se réserve le droit de limiter le nombre de coureurs et d'arrêter les inscriptions à tout moment. Les inscriptions sont faites **EXCLUSIVEMENT** en ligne sur le site : www.le-sportif.com

AUCUNE INSCRIPTION PAR TELEPHONE

Certificat médical réglementation :

Les organisateurs n'accorderont pas de dossard, si la preuve n'est pas faite de l'existence :

- soit d'un certificat médical datant de moins d'un an, de non indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la Course à Pied en compétition. **Fournir impérativement l'original ou une photocopie au retrait du dossard.** Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

- soit d'une licence FFA en cours de validité (licence Athlé Compétition, licence Athlé Santé Loisir option Running, Pass'Running), ou une licence délivrée par la FFTRI, la FSCF, la FSGT, la FFCO, l'UFOLEP, ou de Pentathlon Moderne. Dans ce cas, la mention de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à Pied en compétition doit apparaître de façon précise, par tous les moyens, sur la carte Licence.

Il faudra montrer l'original et ou **fournir impérativement une photocopie au retrait du dossard.**

Dans le cas contraire, l'inscription sera refusée et non remboursée.



Aucun autre document ou licence sportive ne pourra être accepté pour attester de la non-contre indication médicale et pouvoir prétendre participer au Trail du Tacot.

Réclamations : Aucune réclamation ne sera prise en compte s'il s'avère que le dommage est consécutif au non respect de l'un des points du règlement. Tout litige sera réglé par un responsable de l'épreuve membre du bureau.,

Retrait des dossards : Le retrait des dossards aura lieu à : L ESPACE CHAMBERTIN rue DES HALLES à Gevrey Chambertin la veille de la course de 17h00 à 20h00 et le jour de la course de 07h00 jusqu'à 08h45 pour le 26 kmS, et jusqu'à 9h15 pour le 15 kmS. **Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.**



Contre le dopage : Conformément à la loi 99.223 du 23 mars 1999 ... et pour assurer la protection de la santé des sportifs et lutter contre le dopage. La F.F.A prévoit de manière inopinée des contrôles anti-dopage lors des manifestations sportives. Tous les athlètes connus ou anonymes désignés au hasard pour un contrôle anti-dopage, devront impérativement se conformer à la procédure de prélèvement. Le prélèvement est effectué par un médecin préleveur mandaté F.F.A.

Ravitaillement : 3 postes de ravitaillement sont positionnés sur le parcours (dont 1 dit « solide » à mi-course)

Abandon : En cas d'abandon le coureur doit impérativement remettre le dossard à un membre de l'organisation.

Surveillance médicale : Un poste de secours se tiendra au départ et à l'arrivée ainsi qu'à mi-parcours. Un médecin sera présent et véhiculé sur le parcours pour apporter les secours nécessaires.

Assistance : Sur le parcours les coureurs se doivent mutuellement assistance, secours et doivent prévenir l'équipe d'organisation (signaleur, bénévole...) dès que possible.

Environnement : Il est strictement interdit de jeter papiers, plastiques etc... sur le parcours, le coureur ne respectant pas cette clause se verra immédiatement disqualifié sans remise de récompense.

Récompenses : Seront récompensés les 3 premiers Homme et Femme au « scratch » et le 1 premier de chaque catégorie (non cumulable). Un lot « produit local » sera remis à tous les concurrents. Aucun lot (et/ou récompense) ne sera expédié.

Tirage au sort : Des lots seront remis par tirage au sort, après la remise des récompenses.

Droit à l'image : Par sa participation au trail du tacot, chaque concurrent, partenaire ou prestataire autorise expressément (sans contrepartie financière) les organisateurs "Escargots21" du trail du tacot ainsi que les ayants droit, à utiliser, faire utiliser ou reproduire son nom, son image fixe ou audiovisuelle prise à l'occasion du trail du tacot en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée et ce, sur tout support y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires.

Sécurité : La sécurité est assurée par l'organisateur et les signaleurs. Un poste de secours (protection civile ...) et un médecin seront présents le long du parcours. Ceux-ci peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales. Hormis ceux désignés et identifiés par l'Organisateur, les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont interdits sur le parcours. Tout participant non inscrit et/ou sans dossard sera sorti du parcours et pourra être tenu pour responsable de tout accident et/ou incident survenu du fait de sa présence sur le parcours et faire l'objet de poursuites judiciaires.

L'organisation : Peut modifier le parcours, retarder le départ ou annuler la course à tout moment en cas d'éléments susceptibles de nuire au bon déroulement de l'épreuve, catastrophe naturelle, condition climatique ou de toute autre circonstance, notamment celle mettant en danger la sécurité des concurrents, des spectateurs ou des bénévoles etc.... Celle-ci ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé, à une préparation insuffisante ou du temps d'intervention du fait des difficultés d'accès au parcours. En fonction du nombre d'athlètes enregistrés, de l'horaire etc... **l'Organisateur peut clore les inscriptions sans préavis.**

Connaissance du règlement : Le simple fait d'avoir rempli les conditions d'inscription et d'être engagé, implique que l'athlète a obligatoirement pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

Accueil convivial : L'équipe d'organisation prévoit un endroit pour vous ressourcer (buvette, etc...), passer un petit moment, échanger vos impressions de course avant de reprendre la route.

Les Escargots21

vous souhaite d'en "BAVER", mais surtout, **beaucoup de plaisir**

Escargots21 - Gevrey Chambertin

